



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/216

Attribution d'une subvention de 5000 euros à l'association FACE Grand Lyon pour l'organisation de la 4ème édition de la Course de la Diversité le 9 octobre 2020

Cabinet du Maire

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/216 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 5000 EUROS À L'ASSOCIATION FACE GRAND LYON POUR L'ORGANISATION DE LA 4ÈME ÉDITION DE LA COURSE DE LA DIVERSITÉ LE 9 OCTOBRE 2020 (CABINET DU MAIRE - DIRECTION DES ÉVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Face Grand Lyon dont le siège social est situé au 64 avenue Leclerc à Lyon 7e, organise la 4e édition de la Course de la Diversité, le vendredi 9 octobre 2020 à l'Hippodrome de Parilly (Bron).

Créée en 1995, l'association Face Grand Lyon se veut facilitatrice d'un développement économique qui lui permettrait d'atteindre son objectif premier : développer l'offre d'emploi, ou générer de l'activité qui créera de l'emploi, principalement pour les populations des communes de l'agglomération lyonnaise, et en particulier pour les publics en difficultés.

La Course de la Diversité est organisée en partenariat avec la Ligue Auvergne - Rhône - Alpes de la Fédération Française du Sport en entreprise (FFSE).

En 2019, 700 coureurs ont participé à cette manifestation.

Cet événement fédérateur est ouvert à tous et a pour but de réunir les salarié(e)s et les dirigeant(e)s d'entreprises, les organisations et les particuliers autour de la thématique de la diversité.

Deux parcours au choix seront proposés : 3 km ou 6 km avec la possibilité de marcher ou de courir en solo ou en duo. Une configuration permettant une accessibilité pour tous, d'autant plus qu'aucun niveau n'est requis pour participer.

La participation en duo consiste à former un binôme en s'appuyant sur quatre thématiques : Mixité, Handicap, Intergénérationnel et Libre (duo qui reflète sa propre perception de la diversité).

Un village composé de 3 pôles sera proposé aux visiteurs avec des animations ludiques et des sensibilisations sur les thèmes de la santé, du bien-être, du handicap et de l'activité physique. Un mode de recrutement atypique centré sur l'activité physique sera organisé : un « Job Dating » qui permettra aux recruteurs présents de rencontrer au cours de séances d'activités physiques de 30 minutes, des femmes et des hommes en recherche d'emploi.

Des parrains et marraines, sportifs de haut niveau, seront présents et les participants pourront échanger avec eux tout au long de la journée.

Pour clore cette journée, l'association proposera aux participants et aux visiteurs un temps musical, convivial et festif.

La Course de la Diversité s'inscrit plus globalement dans le projet « La France Qui Bouge » (LFQB) porté par le Ministère des Sports et qui a pour vocation de promouvoir

l'activité physique pour toutes et tous. En partenariat avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion, reconnue d'utilité publique, les objectifs de LFQB sont de favoriser le développement du sport et de la cohésion par le sport dans toute la société et de mobiliser une « France qui bouge » avec 3 000 000 de nouveaux pratiquants d'ici 2024.

Comme les trois années précédentes, les bénéficiaires de la Course de la Diversité permettront de mener des actions de coaching auprès des demandeurs d'emploi afin de leur permettre de reprendre confiance en eux.

Environ 1 000 participants sont attendus pour cette 4^e édition.

Les objectifs de l'association de l'association sont de :

- Organiser un évènement sportif pour créer de la cohésion sociale et partager des valeurs de solidarité et de respect,
- Ancrer cet événement sur le territoire lyonnais et le pérenniser,
- Promouvoir la diversité au sein des organisations publiques et privées,
- Lutter contre toutes formes de discrimination pour assurer l'égalité des chances,
- Sensibiliser le grand public à la richesse de la diversité,
- Accompagner les salariés des entreprises sur la prévention santé et le bien-être au travail.

La Ville de Lyon a souhaité s'impliquer dès la deuxième édition de la Course de la Diversité qui réunit les employeurs de la Métropole de Lyon engagés dans la lutte contre les discriminations. Cette manifestation répond aux objectifs poursuivis par la Ville de Lyon aussi bien en tant qu'employeur majeur sur le territoire lyonnais, qu'acteur de politique publique dans le domaine de la lutte contre les discriminations et ce depuis 2010, date d'obtention du label Diversité de l'AFNOR par la Ville de Lyon.

L'association sollicite une aide financière à hauteur de 10 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 76 500 euros.

En 2019, l'association a reçu une subvention de 5 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement par la délibération n° 2019/4818 du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2019.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif, je vous propose d'allouer une subvention de 5 000 euros à l'association Face Grand Lyon.

Si la Course de la Diversité devait être annulée en raison notamment de l'épidémie de COVID-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés à l'occasion de ce projet.

Vu l'avis du Conseil des 6^e et 7^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Vu le rectificatif mis sur table :

a) Dans le TITRE :

- lire :

« Attribution d'une subvention de 5000 euros à l'association FACE Grand Lyon pour l'organisation de la 4^{ème} édition de la Course de la Diversité **le 9 octobre 2020** »

- au lieu de :

« Attribution d'une subvention de 5000 euros à l'association FACE Grand Lyon pour l'organisation de la 4^{ème} édition de la Course de la Diversité le 1er octobre 2020 »

b) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, paragraphe 1 :

- lire :

« L'association Face Grand Lyon dont le siège social est situé au 64 avenue Leclerc à Lyon 7^e, organise la 4^e édition de la Course de la Diversité, **le vendredi 9 octobre 2020 à l'Hippodrome de Parilly (Bron).** »

- au lieu de :

« L'association Face Grand Lyon dont le siège social est situé au 64 avenue Leclerc à Lyon 7^e, organise la 4^e édition de la Course de la Diversité, **le 1^{er} octobre 2020, au Parc de la Tête d'or, à Lyon 6^{ème}.** »

c) - Dans le DELIBERE :

- lire :

« 1 - Une subvention de 5 000 euros est allouée à l'association Face Grand Lyon pour l'organisation de La Course de la Diversité, **le 9 octobre 2020.** »

- au lieu de :

« 1 - Une subvention de 5 000 euros est allouée à l'association Face Grand Lyon pour l'organisation de La Course de la Diversité, **le 1^{er} octobre 2020.** »

DELIBERE

1 - Une subvention de 5 000 euros est allouée à l'association Face Grand Lyon pour l'organisation de La Course de la Diversité, le 9 octobre 2020.

2 - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2020, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Julie NUBLAT-FAURE